

# GRILLE DE SELECTION DU RHODESIAN RIDGEBACK



CENTRALE  
CANINE

TB = Très Bon	SPE = Spéciale de race
EXC = Excellent	RE = Régionale d'élevage
CI = Classe Intermédiaire	NE = Nationale d'élevage
CO = Classe Ouverte	CHPT = Championnat de France
CT = Classe Travail	
CCH = Classe Champion	

Approuvée par la Commission d'élevage de la SCC le : 16/03/2018

Validée par le Comité de la SCC le : 19/02/2019

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
			<b>RECOMMANDE</b>	<b>ELITE B</b>	<b>ELITE A</b>
CONFIRME	Sujet CONFIRME + 1 EXC dans une exposition + TAN + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + Dysplasie du coude : lecture 0 ou SL + Ostéochondrose de l'épaule : lecture 0 + Identification génétique + Pedigree complet	Sujet CONFIRME + 1 EXC en SPE ou RE ou CHPT ou NE + TAN + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + Dysplasie du coude : lecture 0 ou SL + Ostéochondrose de l'épaule : lecture 0 + Pedigree complet + Identification génétique	Sujet CONFIRME + 2 EXC en SPE ou RE ou CHPT ou NE sous deux juges différents dont 1 en CHPT ou NE + TAN + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + Dysplasie du coude : lecture 0 ou SL + Ostéochondrose de l'épaule : lecture 0 + Pedigree complet + Identification génétique + Myélopathie Dégénérative : sain ou porteur sain + Locus D : DD	Sujet CONFIRME ayant produit en 1 <sup>ère</sup> génération : <b>Mâle</b> : 3 descendants côtés 3 points avec 2 lices minimum <b>Femelle</b> : 3 descendants côtés 3 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 <sup>ère</sup> génération : <b>Mâle</b> : 3 descendants côtés 3 points avec 2 lices minimum <b>Femelle</b> : 3 descendants côtés 3 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants

NB : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.

